

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'installation du Car Podium de la manifestation NAT'RUN prévue le **Dimanche 16 juin 2024**.  
Vu la mise en place du plan vigipirate,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Afin de permettre l'installation du Car Podium le stationnement sera interdit à la salle Michel Berger le **Dimanche 16 juin 2024 de 6h00 à 20h00**.

**Article 2** : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée le demandeur.

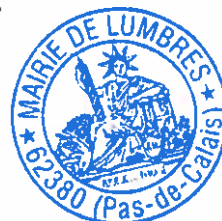
**Article 3** :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Directeur de « Courir dans le Lumbrois »
- Monsieur FUMERY Didier, Président de « La Boule Lumbroise »,
- Monsieur DELLIAUX Steven, Président de la « Société Colombophile »,
- Monsieur BONNAIRE Serge, Président de « L'Olympique Lumbrois »,
- Monsieur TASSART Tony, Président des « Archers du Marais »,
- Monsieur SPECQUE Frédéric, Présidents de « La Truite Lumbroise »
- Monsieur EVRARD Dominique, Président de « La Société de Chasse »,
- Monsieur BODART Vincent, Président de « L'Amicale Laïque Jean Macé »
- Monsieur DELRUE Jean-Pierre, Président du « Comité des Fêtes »,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 3 juin 2024

Marie-Laurence BERQUEZ  
Adjointe au Maire.



Acte rendu exécutoire

le 3 JUIN 2024